

COMMUNE DE STEINBOURG

Nombre des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents et représentés : 19

Date de la convocation : 22 octobre 2025

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2025 – 20H

Sous la présidence de Madame Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Céline TIOUTIOU, Laurent HAHN, Sandra POISSON, Cédric ROSIN, adjoints au Maire

MM. Manuel DERMIGNY, Christine MULLER, Bernard ANDRES-KUHN, Yolande BECKER, Fabrice ADAM, Brice HUGELE, Annick HOLLNER, Pierre CONRAD, Monique MOMMER, Marc KIM, Sabine COUTURIER, Christian SELLINI.

Absentes excusées :

Madame Catherine SCHNEIDER qui a donné procuration de vote à Madame Christine MULLER,
Madame Maria Paola HUBER qui a donné procuration de vote à Madame Annick HOLLNER.

Secrétaire de séance : Monsieur Brice HUGELE est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Fonctionnement de l'assemblée

2025-055 Désignation du secrétaire de séance,

2025-056 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025,

Urbanisme

2025-057 Droits de préemption urbain,

Patrimoine

2025-058 Bail UAHS,

Personnel

2025-059 Tableau des emplois,

2025-060 Temps de travail,

Finances locales

2025-061 Subvention animation musicale fête des aînés,

2025-062 Subvention amicale de l'Age d'Or,

2025-063 Subvention atelier théâtre Réseau Animation Jeunes.

Divers et informations diverses

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

2025-055 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Brice HUGELE est désigné secrétaire de séance.

2025-056 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025 et l'approuvent à l'unanimité.

COMMUNE DE STEINBOURG

URBANISME

2025-057 – DROITS DE PREEMPTION URBAIN

- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20 octobre 2025

Vente d'un terrain route de Saverne – 5,49 ares - zonage UB au PLU

Le Conseil Municipal, après délibération et vote décide à l'unanimité de ne pas intervenir dans cette vente.

PATRIMOINE

2025-058 – BAIL UAHS

Pour rappel, l'UAHS (Union des Associations de la Heide de Steinbourg) est titulaire d'un bail pour l'occupation de la zone de loisirs mécaniques depuis 1996. Cette association regroupe : Club 4x4, Moto-Club de la Zorn, association d'aéromodélisme, et Terre 67.

Par délibération du 3 septembre 2025, le Conseil Municipal a validé la conclusion du bail à construction pour la structure destinée au Moto-Club.

Afin de pérenniser ces investissements, il est proposé de conclure un bail emphytéotique avec l'UAHS pour une période de 30 ans.

La surface concernée par la location est de 30,98 Ha ; un état des lieux a été réalisé listant toutes les parcelles concernées.

Le nouveau bail notarié prendrait effet au 1^{er} janvier 2026 et le loyer proposé est de 7 500 € par an, avec indexation selon l'indice IRL.

Après discussion et vote unanime, le Conseil Municipal,

- donne son accord pour la constitution d'un bail emphytéotique de 30 ans avec l'association UAHS de Steinbourg,
- prend acte que la surface concédée est de 30,98 Ha selon la liste des parcelles définies,
- fixe le loyer à 7 500 € annuel avec indexation selon l'indice IRL,
- prend acte que la date d'effet du nouveau bail sera le 1^{er} janvier 2026,
- autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié de constitution du bail, ainsi que toutes autres pièces nécessaires.

PERSONNEL

2025-059 – TABLEAU DES EMPLOIS

Le recrutement est en cours pour un agent destiné à prendre les fonctions de secrétaire de mairie.

Après discussion et vote par 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal valide le maintien de l'emploi permanent de rédacteur qui pourra également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8. La rémunération se fera sur la base de la grille indiciaire du grade de rédacteur.

Le tableau des emplois est fixé comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS			
Filière	Nombre	Durée occupation	Coefficient d'emploi
Administrative			
Attaché	1	temps complet	
Rédacteur	1	temps complet	
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl.	3	temps complet	
Technique - travaux			
Agent de maîtrise principal	2	temps complet	
Agent de maîtrise	1	temps complet	
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl.	1	temps complet	
Adjoint technique	3	temps complet	
Adjoint technique (saisonnier)	1	temps complet	

COMMUNE DE STEINBOURG

Technique - entretien			
Adjoint technique ppal 2ème cl.	1	temps complet	
Adjoint technique ppal 2ème cl.	2	temps non complet	24/35
Médico-sociale			
ATSEM ppal 1ère cl.	1	temps non complet	22/35
ATSEM ppal 2ème cl.	1	temps non complet	32/35

2025-060 – TEMPS DE TRAVAIL

Le Maire informe l'assemblée qu'une délibération a déjà été prise le 26 juin 2001 concernant l'aménagement du temps de travail et des protocoles d'accord avaient été signés avec les agents.

Le Maire explique que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement du service administratif, et afin de répondre aux mieux aux besoins des usagers, il convient d'instaurer des cycles de travail différents.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1593 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies. Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées. Ainsi, les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 35h par semaine pour l'ensemble des agents.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents ne bénéficieront pas de jours de réduction de temps de travail (ARTT) ou bénéficieront de X jours (voir tableau ci-dessous) de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale.

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours ARTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail (dont le nombre peut être arrondi à la demi-journée supérieure)

<i>Durée hebdomadaire de travail</i>	39h	38h	37h	35h30
<i>Nb de jours ARTT pour un agent à temps complet</i>	23	18	12	3
<i>Temps partiel 80%</i>	18,4	14,4	9,6	2,4
<i>Temps partiel 50%</i>	11,5	9	6	1,5

COMMUNE DE STEINBOURG

Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la [circulaire du 18 janvier 2012](#) relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Ne sont, toutefois, pas concernés les congés de maternité, adoption ou paternité et les autres congés particuliers comme le congé pour exercer un mandat électif local, les décharges d'activité pour mandat syndical, ou encore le congé de formation professionnelle.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'article L621-9 du code général de la fonction publique et l'article L3134-13 du code de travail qui prévoient que dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le vendredi Saint et la Saint-Etienne sont des jours fériés et chômés. Par conséquent, le temps de travail annuel applicable dans ces trois départements est de 1593 heures.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2001,

Vu l'avis du comité social territorial du 23 septembre 2025,

DECIDE par vote unanime

d'adopter les cycles hebdomadaires de travail proposés avec les jours ARTT correspondants.

FINANCES LOCALES

2025-061 – SUBVENTION ANIMATION MUSICALE FETE DES AINES

Le comité de jumelage a organisé l'animation lors de la journée / fête des ainés du dimanche 28 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, décide par vote de 18 voix pour et 1 abstention de verser une subvention de 400 € au comité de jumelage pour l'organisation de cette prestation.

2025-062 – SUBVENTION AMICALE DE L'AGE D'OR

L'association a fait une demande de subvention de 240 €.

Vu l'âge avancé des membres, ceux-ci ne sont plus en mesure d'organiser une manifestation publique. Ils organisent toutefois des rencontres mensuelles au foyer communal et des sorties.

COMMUNE DE STEINBOURG

Le Conseil Municipal, par vote unanime, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 240 € pour cette année, en encourageant les responsables de l'association à organiser une manifestation l'année prochaine, en lien avec le CCAS ou avec d'autres intervenants.

2025-063 – SUBVENTION ATELIER THEATRE RESEAU ANIMATION JEUNES

L'association a fait une demande de subventions pour l'atelier théâtre pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026.

Pour 2024/2025, la fréquentation était de 13 enfants dont 7 enfants de Steinbourg. Une représentation de leur pièce a eu lieu en septembre ; malheureusement l'association n'a pas beaucoup communiqué à ce sujet. Pour 2025/2026, la fréquentation est estimée à 15 enfants (chiffres exacts pas encore connus) l'association bénéficie également d'aides financières de la CAF, de la Communauté de Communes du Pays de Saverne et les familles règlent une participation.

Le Conseil Municipal, par vote unanime, décide l'attribution des subventions suivantes :

- Pour 2024/2025 : 1 500 €
- Pour 2025/2026 : 1 600 €

DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Travaux construction Maison de Santé Pluriprofessionnelle**

Le démarrage de la construction est prévu prochainement. Un accès au chantier devra être aménagé de par la place du Général De Gaulle pour des raisons de sécurité. La circulation sera modifiée, des places de parking seront supprimées et d'autres aménagées provisoirement devant la mairie et la bibliothèque. Le trottoir devant le terrain concerné par les travaux sera indisponible et les piétons devront emprunter le trottoir d'en face et il y aura lieu de créer un passage piéton provisoire.

Les modifications d'aménagement nécessaires seront prises en charge par l'entreprise chargée des travaux et la situation d'origine sera rétablie après la fin du chantier. Les travaux pour la nouvelle pharmacie devront être achevés pour décembre 2026.

Une réunion avec les commerçants du centre du village et le directeur d'école, en présence de l'entreprise chargée des travaux, sera organisée le 30 octobre 2025 pour présenter le dispositif provisoire retenu.

Les parents pourront se garer sur le parking de la pharmacie, ou du presbytère. Pour sécuriser le trajet école – parking, il pourrait être envisagé de mettre à disposition un agent communal pour accompagner les enfants.

La cour de l'école élémentaire pourrait également être utilisée pour le stationnement lorsqu'il n'y a pas d'activité scolaire ou périscolaire.

- **Rencontre commerçants**

Une réunion dinatoire est prévue le 30 octobre 2025 à 19h à la mairie avec les commerçants du centre du village, pour leur présenter le projet de modification des emplacements de stationnement place du Général De Gaulle pour les travaux de construction de la Maison de Santé Pluriannuelle.

- **Commission locale SDEA**

Monsieur Laurent HAHN indique que les travaux, réalisés dans le cadre de la continuité écologique de la rivière Zinsel du Sud, sont terminés. Une passe à poisson a été installée ; la commune a demandé la pose d'un garde-corps pour améliorer la sécurité à cet endroit. Ces travaux ont été financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Le chemin est momentanément barré (pour une durée d'un mois) suite à des travaux d'engazonnement. Monsieur Laurent HAHN indique également que les tarifs de l'eau et de l'assainissement vont sensiblement augmenter l'année prochaine.

Il annonce également les prochains travaux prévus par le SDEA pour 2027 : la démolition du château d'eau et la réfection des conduites dans le lotissement Gross Gerieth.

Le château d'eau servait à alimenter la commune de Hattmatt ; le SDEA a entrepris des travaux d'extension de réseau qui permet de raccorder la commune de Hattmatt et de ce fait la réserve du château d'eau n'est plus nécessaire.

Monsieur Brice HUGELE rappelle l'historique de ce château d'eau : il a été construit en 1956 en coffrages coulissants, pour assurer l'alimentation en eau avec une pression suffisante de la commune de Hattmatt.

Une partie servait également comme réserve incendie pour la commune de Steinbourg.

Actuellement la cuve est fissurée ; les frais de réparation et/ou de mise aux normes seraient relativement élevés comparés à la somme de 75 000 € prévue pour la démolition.

COMMUNE DE STEINBOURG

Monsieur Cédric ROSIN précise que nous bénéficions d'une eau potable de très bonne qualité (non calcaire). Il rappelle également la provenance de l'eau : Marmoutier (sources de Reinhardsmunster) et Saverne. Monsieur Marc KIM ne comprend pas la notion de danger évoqué par la vétusté du château d'eau. Monsieur Brice HUGELE indique également que les conduites du lotissement Gross Gerieth datent de 1960.

- **Recensement population**

Cette année la commune était à nouveau concernée par les opérations de recensement de la population. L'INSEE vient de transmettre le résultat de l'enquête : 1817 habitants

Le chiffre est en baisse par rapport au dernier recensement de 2019 : - 60 habitants

Le nombre de logements est stable.

- **Recrutements**

Madame Viviane KERN informe les membres du recrutement de Madame Irène MAETZ pour le remplacement de Madame Marielle SCHWAB. Elle rejoindra le service administratif le 1^{er} novembre 2025. Elle a de nombreuses années d'expérience et a déjà occupé le poste de secrétaire de mairie en Bretagne. Le recrutement a été compliqué ; plusieurs candidats reçus en entretien se sont ensuite désistés au vu des nombreuses missions à accomplir pour ce poste de secrétaire de mairie.

Une réunion de présentation pour tout le personnel communal est prévue le lundi 3 novembre 2025.

Monsieur Laurent HAHN indique également que Madame Emma WOLFF a été engagée comme adjoint technique, spécialisation espaces verts, pour renforcer l'équipe du service technique, pour un contrat de 6 mois.

Le contrat de Monsieur Nathan SCHAEFFER avait pris fin le 30 septembre 2025 et n'a pas été renouvelé.

- **Horaires mairie**

Madame Viviane KERN fait part aux conseillers que les horaires d'ouverture de la mairie vont changer au 1^{er} janvier 2026. Les horaires d'ouverture au public seront :

Lundi – Mardi - Jeudi :8h30 – 12h et 16h – 18h,

Mercredi - Vendredi :8h30 – 12h (fermeture au public les mercredis et les vendredis après-midi).

- **Nids de frelons asiatiques**

Des nids de frelons asiatiques ont été recensés dans la région et même à Steinbourg.

Madame Viviane KERN informe les membres qu'une réunion a eu lieu à ce sujet à la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

La présence de nids doit être signalée sur un site dédié : *LeFrelon* ; une loi a été prévue pour réglementer la destruction des nids mais celle-ci n'a pas encore été promulguée. Pour l'instant, les frais pour l'enlèvement et destruction du nid incombent au propriétaire du terrain.

Dans le cadre de l'action TRAME VERTE ET BLEUE, il sera prévu d'effectuer des campagnes d'informations et de sensibilisation pour la population.

Monsieur Laurent HAHN rappelle qu'il n'y a pas de danger pour la population, pas plus qu'un autre frelon ; les frelons asiatiques détruisent les ruches.

Monsieur Marc KIM suggère un piégeage au printemps.

- **Campagne de stérilisation de chats**

Des problèmes de prolifération de chats ont été signalés quai du Canal et dans la rue de la Scierie.

La SPA de Saverne propose une campagne de stérilisation en collaboration avec la commune. La SPA met à disposition des cages pour attraper les chats et la commune règle les frais de vétérinaire, qui varient en fonction du nombre de chats à stériliser.

Madame BROQUART, habitante de la rue des Bateliers s'est proposée de s'occuper de capturer les chats quai du Canal. Il faudra trouver une personne qui s'occupe de capturer les chats, rue de la Scierie.

Les conseillers valident la prise en charge des frais de vétérinaire qui varieront en fonction du nombre de chats à stériliser (300 € à 500 €).

- **Conseil Local des Jeunes**

Les jeunes ont participé au challenge « Graines de citoyens » organisé par la Communauté de Communes du Pays de Saverne. Ils ont récemment présenté leurs actions devant un jury et le classement et récompenses seront annoncés lors du prochain Conseil Communautaire le 6 novembre 2025 à Allenwiller. En réponse au questionnement par mail de Madame Sabine COUTURIER, Madame Sandra POISSON lui rappelle que toutes les actions du Conseil Local des Jeunes sont régulièrement relatées lors des séances du Conseil Municipal et également évoquées lors des réunions de la commission animation. A ce jour aucun membre de cette commission, dont Madame Sabine COUTURIER fait partie, ne s'était proposé pour accompagner les activités des mercredis après-midi.

Les actions sont décidées ensemble avec les jeunes et les animateurs du Réseau Animation Jeunes ; le compte-rendu des réunions est relaté systématiquement au conseil municipal.

COMMUNE DE STEINBOURG

- **Fêtes et manifestations**

Monsieur Cédric ROSIN indique les prochains évènements :

7-8-9-14-15-16 novembre	Théâtre alsacien,
11 novembre	Cérémonie commémorative,
20 novembre	Soirée Beaujolais – Football-Club,
22-23 novembre	Marché Saint Nicolas,
29 novembre	Banque alimentaire,
6 décembre	Téléthon,
12 décembre	Don du sang,
28 décembre	Marche à Bonne Fontaine.

Il invite les conseillers à participer à la cérémonie commémorative le 11 novembre 2025 à 11h.

- **Séance de travail**

Monsieur Laurent HAHN indique qu'une journée de travail est prévue le samedi 8 novembre 2025 pour des travaux de plantations dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, le long de la rivière (derrière la place des fêtes) et de mise en peinture des chalets.

Rendez-vous à 8h30 à l'atelier communal. Un moment convivial sera prévu à l'issu.

- **Marché Saint Nicolas**

Madame Sandra POISSON annonce le programme pour le prochain marché Saint Nicolas du 22 et 23 novembre 2025, avec les différentes animations prévues. Cette année ce sera la 30ème édition ; une exposition de photos est prévue en réutilisant les panneaux du calendrier de l'Avent.

Elle invite les membres à participer aux préparatifs les vendredis et samedis matins ainsi que pour le rangement le lundi matin.

Il faudra s'inscrire sur le planning prévu afin de coordonner au mieux les repas prévus pour les bénévoles.

- **Marché Noël à Loffenau**

Le marché de Noël à Loffenau se déroulera le samedi 29 et dimanche 30 novembre 2025 ; une délégation de steinbourgeois s'y rendra.

En réponse au questionnement par mail de Madame Sabine COUTURIER, Madame Sandra POISSON lui indique que tous les échanges ont toujours été communiqués aux conseillers lors des réunions du Conseil Municipal, que ce soit pour Steinbourg ou pour Loffenau. Les conseillers ont été régulièrement invités à la journée au Refuge de la Pépinière avec les ressortissants de Loffenau ; mais peu de conseillers étaient présents.

Pour faciliter les échanges entre les associations et les personnes toujours intéressées et disponibles, une association COMITE DE JUMELAGE a été créée. Les échanges officiels (liés à la charte de jumelage) entre les communes de Steinbourg et Loffenau relèvent de l'organisation communale.

Monsieur Cédric ROSIN rajoute qu'il est dommage de constater qu'à cinq mois de la fin de la mandature Madame Sabine COUTURIER commence à s'intéresser au jumelage qui existe depuis 2018.

- **Banque alimentaire**

La collecte pour la banque alimentaire est prévue le samedi 29 et dimanche 30 novembre 2025 en partenariat avec le magasin PROXI.

- **Téléthon**

Une action sera entreprise le 6 novembre 2025 pour une collecte.

Avec la participation des commerçants, des gâteaux et vin chaud seront proposés devant le magasin PROXI.

- **Divers**

Madame Christine MULLER demande l'état d'avancement des travaux du mur du cimetière.

Monsieur Cédric ROSIN indique que le devis est validé. L'intervention de l'entreprise est prévue fin 2025 / début 2026 en fonction de la météo.

Séance close à 21h30

Prochaine séance : le vendredi 12 décembre 2025

COMMUNE DE STEINBOURG

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025 FEUILLET DE CLOTURE

Sous la présidence de Madame Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Céline TIOUTIOU, Laurent HAHN, Sandra POISSON, Cédric ROSIN, adjoints au Maire

MM. Manuel DERMIGNY, Christine MULLER, Bernard ANDRES-KUHN, Yolande BECKER, Fabrice ADAM, Brice HUGELE, Annick HOLLNER, Pierre CONRAD, Monique MOMMER, Marc KIM, Sabine COUTURIER, Christian SELLINI.

Absentes excusées :

Madame Catherine SCHNEIDER qui a donné procuration de vote à Madame Christine MULLER,
Madame Maria Paola HUBER qui a donné procuration de vote à Madame Annick HOLLNER.

Secrétaire de séance : Monsieur Brice HUGELE.

ORDRE DU JOUR

Fonctionnement de l'assemblée

2025 – 055 Désignation du secrétaire de séance,

2025 – 056 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025,

Urbanisme

2025 – 057 Droits de préemption urbain,

Patrimoine

2025 – 058 Bail UAHS,

Personnel

2025– 059 Tableau des emplois,

2025– 060 Temps de travail,

Finances locales

2025 – 061 Subvention animation musicale fête des aînés,

2025 – 062 Subvention amicale de l'Age d'Or,

2025 – 063 Subvention atelier théâtre Réseau Animation Jeunes,

Divers et informations diverses

Signatures :

Viviane KERN, Maire		Brice HUGELE, Secrétaire de séance	
------------------------	--	---------------------------------------	--